



Mon ex mari ne veut pas me donner les fournitures scolaires de ma

Par **vanouche**, le **21/08/2009** à **22:08**

Bonjour,

Je suis séparée de mon ex mari depuis mars 2008. Il me fait vivre un enfer depuis, même avant. Trompée, humiliée et battue devant mes enfants.

J'ai vécu 14 ans avec lui, et nous avons eus trois filles.

J'ai réussi à me défaire de son emprise.

Je travaille à temps plein et fais garder mes enfants à domicile.

Il ne veut pas me payer mes parts de l'appartement, ni de la voiture commune.

Le jugement pour la garde des filles, est de garde classique.

Nous avons fait un essai en juin de cette année pour la garde alternée, une semaine chacun.

Ne trouvant pas du tout bien cette garde alternée, je décide d'y mettre un terme et de reprendre la garde classique, tout en informant mon cher ex concubin qui ne l'entend pas de cette façon. Du coup, il ne veut pas me passer les fournitures scolaires de ma fille aînée qui rentre au CM1 à la rentrée. Car il prétend que c'est lui qui les a achetées et que la garde est alternée alors que rien n'est décidé pour le moment, car il a fait la demande auprès du JAF.

Je lui ai dit que c'était la puce qui serait lésée à la rentrée. Il s'en fiche. Que dois-je faire ? Ma fille n'a pas ses affaires d'école. J'ai contacté mon avocat à plusieurs reprises qui ne répond pas.

Par **Tisuisse**, le **21/08/2009** à **22:43**

Bonjour,

Je voudrai avoir une précision : vous étiez mariés ou non ? parce que vous écrivez, au début de votre message : [fluo]**mon ex mari** [/fluo]puis, plus loin, on lit : [fluo]**mon cher ex concubin** [/fluo]. Les conséquences juridiques ne sont pas les mêmes.

En ce qui concerne la garde de votre fille, il vous faut, vous aussi, saisir le Juge aux Affaires Familiales. Prenez donc un avocat pour vous faire assister. C'est ce JAF qui décidera de la répartition du droit de garde. Vous pourrez d'ailleurs en profiter pour demander à ce JAF de fixer aussi la pension alimentaire.

Quand aux affaires scolaires de votre fille, si c'est votre ex compagnon qui les a payé de sa poche, il ne vous reste plus qu'à acheter la même chose. Effectivement, votre fille ne doit pas faire les frais des problèmes des adultes. D'ailleurs, à ce titre, est-ce vous qui touchez l'allocation de rentrée scolaire ?